



Chèque de caution déposé avant achat véhicule

Par **shouldid**, le **27/06/2012** à **22:57**

Bonjour,

Dans un premier temps, j'ai besoin de conseils. Je suis en démarche pour acheter un pickup neuf. Il est convenu entre l'agent commercial et moi de payer le bien par virement alimenté par un prêt à un crédit municipal. L'agent me demande un chèque de caution de 34 000€. Mais voilà qu'ils me disent leur service comptable a versé le chèque par erreur. Donc je tombe en interdit bancaire à partir d'aujourd'hui. Le concessionnaire me dit qu'il va me remettre le chèque pour l'annuler à la banque. Je voudrais savoir qu'elles attitudes adopter face à cette situatio sachant que je desire toujours acquérir le vehicule. Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **28/06/2012** à **07:50**

Bonjour,

Malheureusement, vous ne pouvez pas reprocher au bénéficiaire du chèque de l'avoir encaissé. En effet, un chèque est fait pour être encaissé et dès le moment où vous le rédigez et le signez, votre compte doit être approvisionné en conséquence.

La pratique de donner un chèque "non prévu pour être encaissé" est un détournement du système qui ne vous donne aucun droit de contester l'encaissement du dit chèque.

Par **shouldid**, le **30/06/2012** à **13:44**

Merci de votre réponse